NOTE D'INFORMATION

CMR ACTIONS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n°03-25 relative aux Organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26159 en date du 13/08/2026.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION,** sise au **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1 (dénommé Asie), 2ème étage – Casablanca** représentée par **Monsieur Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

SH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CMR ACTIONS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037335**
- Date et référence de l'agrément : **02/03/2012, AG/OP/016/2012**
- Date de création : **26/04/2012**
- Siège social : **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1 (dénommé Asie), 2ème étage – Casablanca.**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier au 31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100.000** Dirhams
- Société de gestion : **WAFA GESTION** représentée par **Monsieur Réda HILALI en sa qualité de Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI en sa qualité de Directeur Général Délégué.**
- Société chargée de la commercialisation :

Société chargée de la commercialisation	Responsable à contacter
WAFA GESTION	M. Houssein BELCADI

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Mohamed HDID.**
-

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

CH

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% MASI Rentabilité Brut tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est d'offrir, à moyen terme, au souscripteur un rendement équivalent ou supérieur à son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira son actif à hauteur de 60% au minimum de ses actifs, hors parts ou actions d'OPCVM actions et liquidité, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché règlementé ouvert au public.

 L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

 - Actions, certificats d'investissement, droits de souscription ou d'attribution détachés des actions ou des certificats d'investissement, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé et ouvert au public,

 - Parts et actions d'OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net du fonds,

 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain,

 - Titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT),

 - Titres de créances négociables,

 - Obligations,

 - Dépôt à terme de durée initiale ou résiduelle inférieure à 12 mois,

 - Obligations subordonnées perpétuelles,

 - Instruments financiers à terme,

 - Dépôt d'investissement auprès des banques participatives.
- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **CMR**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **21/06/2012**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, chaque jour ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **Affichage de la valeur liquidative ainsi que des commissions de souscription et de rachat dans les locaux de Wafa Gestion, selon une fréquence quotidienne et leur publication dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site électronique de Wafa Gestion, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 - Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Wafa Gestion.

 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative.

 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative.

 - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour ouvré avant 11h30 et exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante.

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision du Conseil d'Administration de la société de gestion du FCP.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par WAFA GESTION, détenues en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 DHS
(2) Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 DHS
(3) Commission de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,015%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 DHS
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Des frais de gestion tels que fixés au niveau du mandat de gestion.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux